

# LIVRET DE

# RECOMMANDATIONS ARCHITECTURALES

---

## QUARTIER DE MÉLAS - LE TEIL



Edition 2024

# SOMMAIRE

## Editos

Fiche 1 - L'autorisation de travaux

Fiches 2 et 3 - Les façades (composition)

Fiches 4 et 5 - Les façades (aspect)

Fiche 6 - Palette de couleurs

Fiche 7 - Les façades (menuiseries et ferronneries)

Fiches 8 et 9 - Les façades (intégration des éléments techniques)

Fiche 10 - Les toitures

Fiche 11 - Les devantures commerciales



### Conception, illustrations :

Agence Raphaneau Fonseca architectes

3 place des Magnans

07110 Chassiers

Travail en collaboration avec l'UDAP

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Ardèche

### Crédits photos :

Raphaneau Amaël et Permingeat Axelle (vues de Mélas),  
Tran Christian (vues drone)



Chères Concitoyennes, Chers Concitoyens,

Notre commune, riche de son patrimoine et de son histoire, est un lieu où nous désirons que passé et avenir s'entrelacent harmonieusement. Et c'est particulièrement le cas pour le quartier historique de Mélas et son église classée Monument Historique.

Les édifices qui bordent les rues témoignent de cette richesse. Il est de notre devoir collectif de préserver cette identité unique tout en accueillant les défis, je pense notamment aux travaux de reconstruction post-séisme, et aux innovations de demain.

C'est dans cet esprit que nous vous présentons ce livret de recommandations architecturales. Il a été conçu pour vous guider, que vous soyez résidents, commerçants ou promoteurs, dans vos projets de construction ou de rénovation. Notre objectif est de garantir que toute intervention sur le bâti existant ou toute nouvelle construction respecte les valeurs patrimoniales et paysagères du quartier, tout en s'intégrant harmonieusement à notre environnement.

Ces recommandations sont le fruit d'une réflexion approfondie, menée en collaboration avec des architectes, des urbanistes et surtout avec des habitants amoureux du patrimoine concertés à de multiples reprises lors de réunions. Elles ont pour vocation de vous accompagner dans vos démarches, en vous proposant des solutions esthétiques, durables et respectueuses de l'âme du quartier de Mélas.

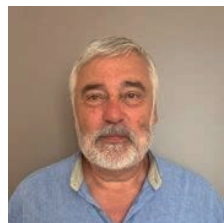
Je tiens à remercier chaleureusement les habitants et institutions qui ont contribué à l'élaboration de ce document. Leur expertise et leur dévouement sont le gage de la qualité des recommandations que vous trouverez dans ces pages.

Je vous invite à vous approprier ces conseils et à les mettre en œuvre avec le même amour et le même respect que nous portons tous à notre cadre de vie. Ensemble, continuons à bâtir une commune où il fait bon vivre, en harmonie avec notre héritage et résolument tournée vers l'avenir.

Olivier PEVERELLI, Maire de Le Teil

Mesdames, Messieurs,

Le quartier de Mélas est un joyau dont les richesses architecturales et historiques sont le fruit de siècles d'histoire et de passion. Chaque bâtiment, chaque rue raconte une partie de notre histoire collective, et il est de notre devoir de préserver cette mémoire tout en permettant une évolution qui réponde aux besoins contemporains.



Car ce cadre de vie n'est pas un espace figé. Bien au contraire. J'en veux pour exemple les projets portés par la Municipalité et qui vont transformer le quartier dans les années à venir : la création d'une place qui va apporter un nouveau lieu de vie aéré, végétalisé et lumineux au cœur de Mélas, ou encore l'ouverture de la déviation qui permettra d'apaiser les flux de circulation et la concrétisation de la voie verte qui offrira une liaison douce entre le quartier et le centre-ville.

Mais les évolutions doivent se réaliser dans le respect de certaines règles, afin que la qualité des constructions et de leurs abords reste à la hauteur de l'exigence dont les habitants de Mélas ont fait preuve pendant les siècles passés. Dans cet esprit, le respect du patrimoine est la capacité que chacun pourra montrer, à son niveau, à ne pas démeriter de ce dont il est propriétaire, et qu'il lèguera un jour à ceux qui lui succéderont.

Pour ce patrimoine, le danger majeur est la banalisation, c'est-à-dire une perte progressive de qualité et d'identité, due à des interventions mal conduites lors des travaux d'entretien ou de rénovation. Ces erreurs sont en général le résultat d'une méconnaissance des caractéristiques architecturales, des techniques et des matériaux permettant d'assurer la bonne conservation des édifices dans le temps.

En tant qu'adjoint en charge de la reconstruction post-séisme, il me tient donc à cœur de vous présenter ce cahier. Il a pour ambition de conseiller les propriétaires, qu'ils soient publics ou privés, ainsi que les professionnels, à construire, entretenir, restaurer ou adapter les éléments bâtis anciens du quartier de Mélas.

Ce cahier a été conçu pour servir de guide et d'inspiration. Il rassemble des conseils pratiques, propose des orientations esthétiques et des références, indique des normes techniques qui visent à garantir une intégration harmonieuse. Que vous soyez un particulier désireux de rénover votre maison, un promoteur immobilier, un commerçant ou un architecte, vous trouverez dans ces pages des ressources précieuses pour réaliser des projets respectueux de notre cadre de vie.

Sachez que des aides à la rénovation sont possibles dans le cadre de l'opération programmée de l'habitat (OPAH). Une aide spécifique existe sur le quartier de Mélas, du fait des surcoûts pouvant être engendrés par la pose de menuiseries en bois. N'hésitez pas à vous renseigner auprès de l'organisme SoliHa (04 75 79 04 70) qui vous proposera un accompagnement personnalisé et gratuit pour la définition de votre projet, le montage de votre dossier de subvention et le suivi de vos travaux. Par ailleurs, des permanences gratuites avec la commune et les services de l'Architecte des Bâtiments de France vous sont proposées sur rendez-vous auprès de Nelly Audigier (06 30 79 03 09) pour votre dossier de demande de travaux.

Je sais les résidents de Mélas fiers de leur quartier. Ensemble, œuvrons pour préserver son patrimoine tout en le faisant évoluer vers de nouveaux horizons. Car Mélas est plus qu'un simple quartier, c'est un lieu où chaque pierre raconte une histoire et où chaque rue invite à la découverte.

Alain MAZEYRAT, Adjoint à la reconstruction de la Commune de Le Teil

**1**

# L'AUTORISATION DE TRAVAUX

## Pour faire votre demande de travaux :

En fonction de la nature des travaux, il est nécessaire de déposer soit une déclaration préalable de travaux, soit un permis de construire ou de démolir.

► Pour des travaux limités, tels que le changement de menuiseries, le ravalement de façade, la réfection de la toiture, la pose d'une clôture, la construction d'une annexe ou d'une extension de votre maison d'emprise au sol limitée, une déclaration préalable est suffisante.

► Pour les constructions neuves ou les rénovations importantes impliquant notamment une intervention sur la structure ou un changement de destination, le dépôt d'un permis de construire est nécessaire.

► Le permis de démolir autorise la démolition partielle ou totale d'une construction. Aux abords d'un monument historique, il faut joindre au dossier un descriptif des moyens mis en oeuvre pour éviter toute atteinte au patrimoine protégé (quelle mise en valeur des façades aveugles, gestion des contreforts, aménagement des espaces libérés,...?).

**Voir la rubrique « autorisations d'urbanisme » sur le site internet : [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)**

**Plan Local d'Urbanisme consultable sur le site internet : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>**

## L'instruction de votre demande

Le dossier est à déposer en mairie. Il sera examiné par le service instructeur pour vérifier la compatibilité avec les règles du plan local d'urbanisme ainsi que par l'Architecte des Bâtiments de France qui s'assure que les travaux ne portent pas atteinte au monument historique ou à ses abords.

En espace protégé, le délai d'instruction est de :

- **2 mois** pour une déclaration préalable de travaux ;
- **3 mois** pour un permis de construire ;
- **3 mois** pour un permis de démolir.

*Une grande partie du quartier de Mélas est situé en espace protégé (abords de l'église de Saint-Etienne de Mélas)*



## Les étapes du projet :

Je définis mes besoins

Je consulte le règlement du PLU

Je conçois mon projet

Des professionnels et différents organismes sont là pour vous accompagner.

**Service urbanisme : 04 75 92 22 26**

Je dépose ma demande d'autorisation

J'effectue ma déclaration d'ouverture de chantier

J'effectue ma déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux



### Comment sont composées les façades ?

Dans le bâti ancien, les techniques de construction limitaient la largeur des ouvertures, rarement supérieures à 1 mètre. Les percements dans une façade sont donc plus hauts que larges et les pleins dominent sur les vides. Le bon sens constructif (descentes de charges) ou une volonté de composition a conduit à axer verticalement les ouvertures.

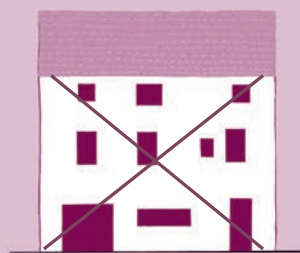
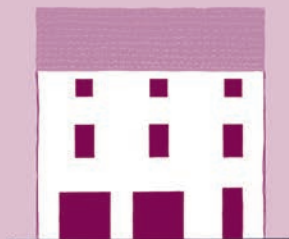
La plupart des bâtiments ont une façade principale ordonnancée. Elle a fait l'objet d'une composition qui suit des principes d'alignement et parfois de symétrie s'il s'agit d'un type de bâtiment bourgeois.

### Réaliser une ouverture

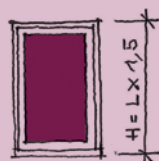
► La modification ou la création d'une ouverture doit s'intégrer à la composition de la façade existante : il doit y avoir une dominante verticale pour les fenêtres (sauf pour les petites ouvertures de combles où la forme peut être carrée, arrondie...) et maintenir une dominante des pleins sur les vides.

► La proportion des ouvertures des fenêtres doit être plus haute que large (soit une hauteur d'environ 1,5 fois la largeur). Une porte fenêtrée en rez-de-chaussée ou des ouvertures traitées de manière contemporaine peuvent être de proportion différente.

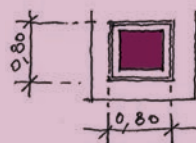
► Pour réaliser l'encadrement, utilisez de préférence des matériaux et des techniques similaires à l'existant. Dans le cas d'un encadrement qui aurait été réalisé en béton, il doit être recouvert par l'enduit de la façade. Un linteau ou un encadrement bois ou métallique peut rester apparent.



Exemples de principe de composition des façades



Proportion d'une ouverture de fenêtre



Proportion d'une ouverture au niveau des combles



Façade avec ouvertures ordonnancées avec modification du rez-de-chaussée pour la création d'une large devanture commerciale.

Façade étroite ordonnancée, ancienne devanture commerciale transformée en porte et fenêtre.

Façade composée de manière ordonnancée avec alignement des percements et symétrie. Les ouvertures en rez-de-chaussée, plus larges, correspondent à d'anciennes devantures commerciales.

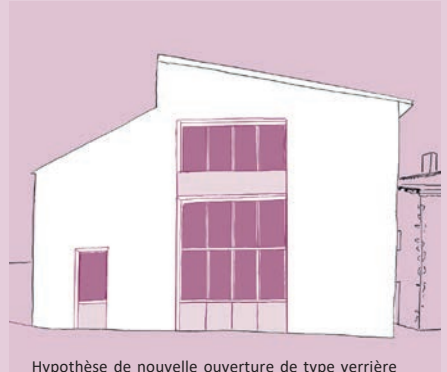
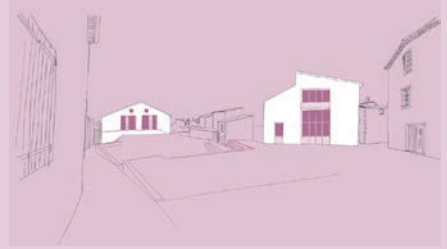


## Les enjeux contemporains

L'architecture actuelle permet de créer des façades qui répondent aux besoins d'aujourd'hui en intégrant des éléments novateurs et durables. Les lignes épurées, les formes géométriques audacieuses et l'utilisation créative des matériaux, leur mixité, contribuent à créer des compositions visuellement singulières.

Cependant, une modification de façade se voulant contemporaine doit respecter quelques principes de composition :

- ▶ Les façades doivent dialoguer avec leur environnement, s'intégrer harmonieusement dans le paysage urbain tout en répondant aux besoins des occupants et des utilisateurs. S'il est possible de déroger aux canons de l'ordonnancement classique, un équilibre entre les pleins et les vides, une limitation de la variété des proportions d'ouvertures, une recherche d'alignement est nécessaire.
- ▶ L'encadrement d'une nouvelle ouverture, qui assure la stabilité d'un mur traditionnel en pierre suite à un désappareillage, peut être réalisé au moyen d'un cadre préfabriqué (bois, métal, béton) participant à l'écriture architecturale de la façade.
- ▶ La durabilité est primordiale avec l'utilisation de matériaux compatibles avec le bâti ancien (stabilité, gestion de l'humidité,...).



Hypothèse de nouvelle ouverture de type verrière dans un mur pignon donnant sur la future placette entre les rues de la Liberté et de la Résistance à Mélas.

Quelques exemples :



Encadrement en béton saillant, Timothée Mercier architecte



Linteaux métalliques, David Grimaud architecte



### Enduit du bâti ancien

Les murs en maçonnerie traditionnelle (en pierre) étaient enduits à l'exception des murs en pierre de taille ou des bâtiments plus modestes ou à vocation agricole. Les moellons de pierres utilisés étaient relativement friables ou poreux et doivent être recouverts par un enduit réalisé à base de chaux naturelle et de sable. Cela permet de protéger le mur contre la pluie tout en permettant d'évacuer l'humidité.

▶ La finition de l'enduit peut être grattée fin. Cette finition fait d'avantage ressortir le grain et donne un ton plus foncé à la façade.

▶ La finition de l'enduit peut également être talochée fin. Le fait de talocher a pour effet de tirer la laitance vers la surface et apporte une finition plus lisse.

▶ Les encadrements en pierre de taille peuvent être laissés apparents mais sans surépaisseur d'enduit.

▶ Les encadrements d'ouvertures, les chaînes d'angle ou les corniches peuvent être soulignés par une bande claire de 15 à 20 cm, réalisée avec un badigeon à la chaux. À l'inverse, le soubassement de l'immeuble peut être légèrement plus foncé pour estomper les effets de salissures en pied de façade.

▶ Sur le boulevard Vaillant Couturier, les façades XIXe doivent être enduites. Dans les rues de la Résistance et de la Liberté, certains bâtiments peuvent demeurer en pierres apparentes (enduit à pierre vue).

Quelques exemples du quartier :



Enduits grattés de teinte ocrée avec encadrements de fenêtres peints, génoises conservées et peintes



Enduit gratté de teinte sable gris avec encadrements de fenêtres peints



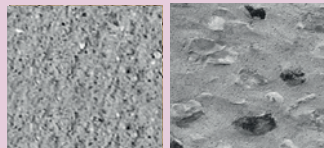
Enduit à pierre vue

### Types de finitions

À PRIVILÉGIER



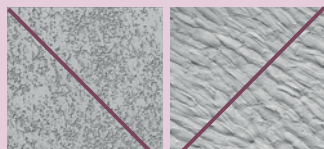
Enduits talochés



Enduit gratté

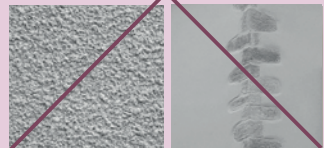
Enduit à pierre vue

À PROSCRIRE



Enduit écrasé

Enduit à effet



Enduit projeté

Joint en surépaisseur





5

# LES FAÇADES

## ASPECT - ILLUSTRATION

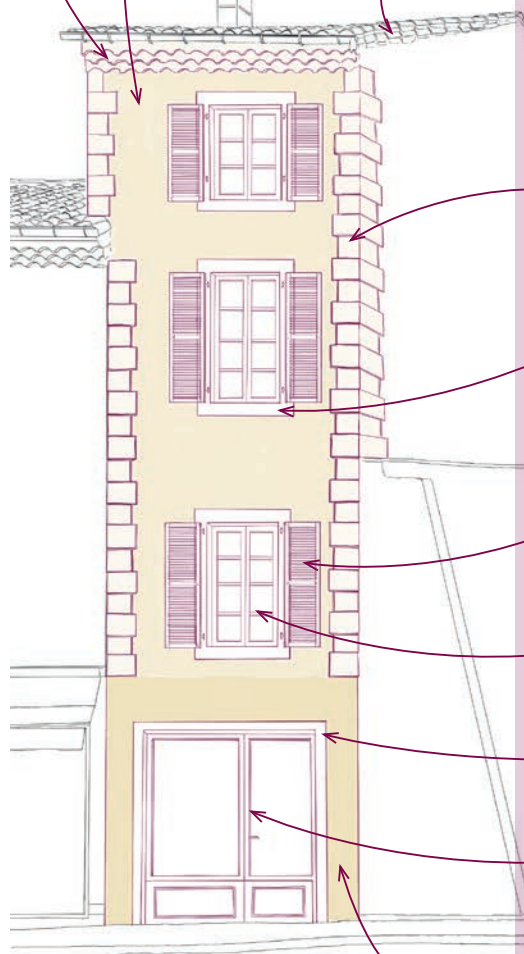
Les façades - Aspects - Exemple type

RECOMMANDATIONS

Génoise peinte

Enduit taloché ou gratté

Rive en double tuiles canal maçonneries



Chaîne d'angle reproduite en trompe l'œil ou en bandeau peint

Encadrement de fenêtre peint en blanc cassé

Volet battant persienné en bois peint

Menuiserie « grands carreaux » en bois peint

Encadrement de porte peint ou en pierre de taille

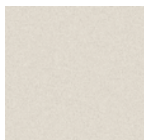
Porte et fenêtre intégrées dans un panneau menuisé adapté à l'ancienne devanture

Enduit plus sombre

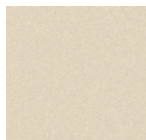
23 Av. Vaillant Couturier - Quartier de Mélas

### TEINTES D'ENDUITS

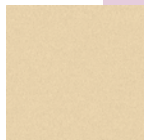
Les couleurs d'enduit correspondent aux tonalités naturelles apportées par les sables utilisés (beige, ocre ou gris) ou plus rarement obtenues par l'adjonction de pigments naturels (ocre rouge ou jaune, terre de Sienna, poudre de brique). A titre d'exemple, voici quelques nuances observées localement :



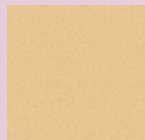
Pierre grisée



Beige ocré



Sable ocré



Ocre roux

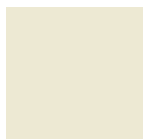
Les couleurs des menuiseries peuvent être soutenues sans toutefois être trop vives. Pour assurer une certaine harmonie dans le quartier, il est proposé une gamme resserrée de teintes à partir du nuancier Chromatic® faisant référence pour plusieurs marques de peintures. Les portes en bois anciennes peuvent rester de teinte naturelle.

### FENÊTRES

### VOLETS

### DEVANTURES COMMERCIALES

### FERRONNERIES



BLANC CROSET  
CH2 0083



BLEU ABITIBI  
CH2 0666



BLEU GARONNE  
CH2 0638



BLEU MINGAN  
CH2 0640



7015  
RAL



GRIS CENTAURE  
CH2 1168



VERT FIGUS  
CH2 1142



VERT ARUNDO  
CH2 0755



VERT JURÀ  
CH2 0765



6020  
RAL



GRIS OUESSANT  
CH2 1076



GRIS EDIMBOURG  
CH2 0337



BLEU RIAU  
CH2 0727



VERT HOSTA  
CH2 0730



7016  
RAL



BRUN SHETLAND  
CH2 1041



BRUN FITCH  
CH2 1051



ROUGE COTE  
CH2 0475



ROUGE MUSIGNY  
CH2 0484



8015  
RAL



# LES FAÇADES

## MENUISERIES ET FERRONNERIES

### Menuiseries

Les fenêtres du bâti ancien sont en bois peint. Elles sont ouvrantes à deux vantaux («à la française») et sont divisées par des petits bois en trois ou quatre carreaux par vantail. La finesse des profils et le détail des moulures ajoutent du caractère aux menuiseries.

- ▶ Les volets sur le bâti ancien sont battants. Ils sont généralement constitués de lames verticales en bois ou à persiennes.
- ▶ Les portes d'entrée sont le plus souvent en bois avec des panneaux moulurés.
- ▶ La disparition ou le remplacement par des fenêtres à grand jour et des volets roulants contribue largement à l'appauvrissement des façades et sont à proscrire.

### Ferronneries

Les garde-corps des balcons étaient réalisés en fer forgé ou en fonte moulée. Ils sont généralement constitués de barreaudages verticaux simples avec plus ou moins de motifs ornementaux.

- ▶ Il faut éviter les ferronneries complexes étrangères au caractère du site ainsi que les produits standardisés non adaptés à l'esthétique de la maison : gardes-corps arrondis, balustrades, tôle découpée ou perforée, etc.

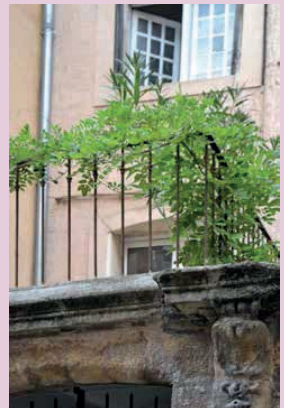
Quelques exemples :



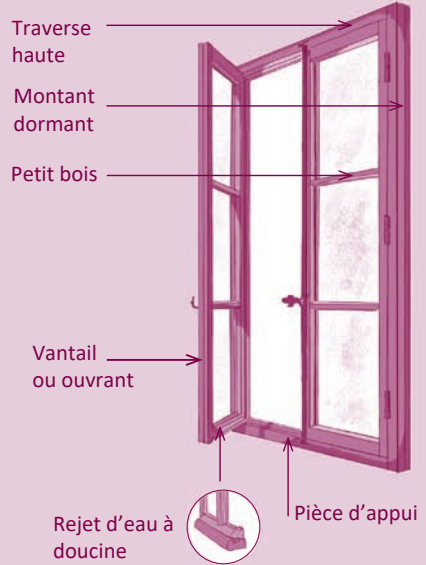
Volets battants persiennés



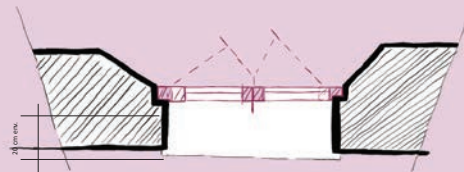
Porte d'entrée et porte de grange en bois



Ferronnerie simple, adaptée au caractère local



Fenêtre avec petits bois



Positionnement de la fenêtre dans l'embrasure



# LES FAÇADES

## INTÉGRATION DES ÉLÉMENTS TECHNIQUES

### Les recommandations

La pose d'un élément technique ne doit pas altérer la qualité et la composition de la façade d'un bâtiment. De manière générale, il ne faut pas les implanter en applique ou en saillie par rapport au nu extérieur de la façade.

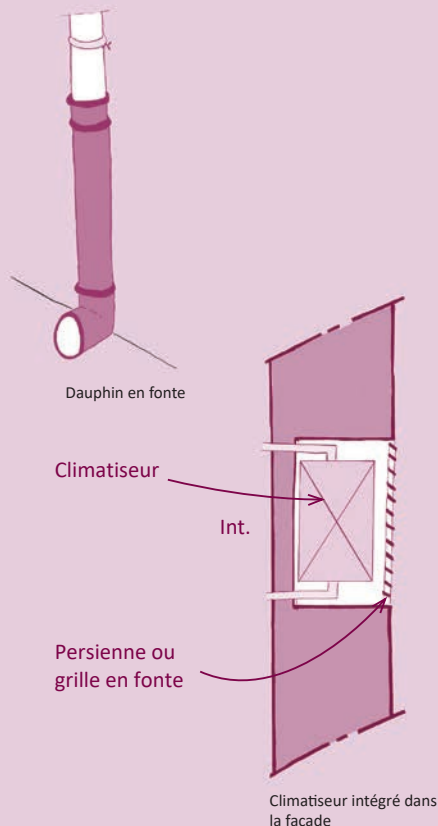
► Les climatiseurs et pompes à chaleur doivent être intégrés dans une cour intérieure, dans le volume des combles ou dans une niche dissimulée derrière une grille. Il faut privilégier les systèmes sans bloc extérieur.

► Les réseaux électriques et de télécommunication apparents doivent suivre les lignes de façade, généralement positionnés sous la corniche. Les goulottes en PVC sont à proscrire.

► Les coffrets de comptage (eau, gaz, électricité) doivent être installés dans le volume des constructions ou encastrés dans une niche fermée par un volet en bois ou métal peint dans la couleur de la menuiserie.

► Les chenaux et descentes d'eau pluviale doivent être en zinc et suivre les lignes de façade (génoise, chaîne d'angle). Le pied de chute de la descente d'eau comportera un dauphin en fonte (les gouttières en PVC ou en aluminium laqué sont à proscrire).

► La pose de panneaux solaires visibles depuis l'espace public n'est pas admise sur le bâti patrimonial. Elle peut être tolérée sur des bâtiments récents et sera intégrée à la toiture par sa teinte, sa pose sans surépaisseur, son positionnement en bas de pente,...



Climatiseur en saillie interdit sur les rues principales, cache clim nécessaire sur les rues secondaires



Climatiseur intégré dans une niche masquée par une grille (ventelle)



Pose de panneaux solaires de teinte brune sur du bâti récent



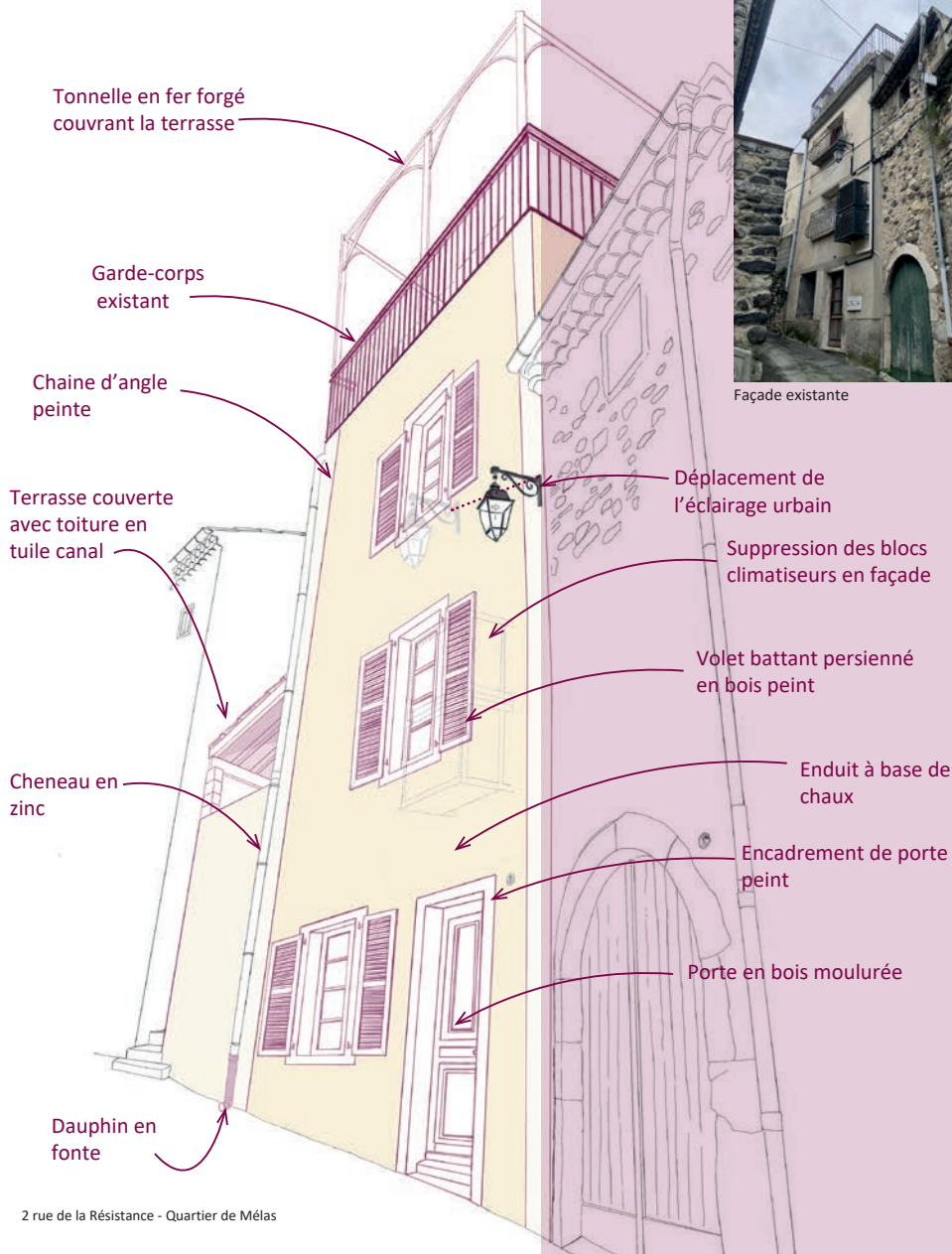
9

# LES FAÇADES

## INTÉGRATION DES ÉLÉMENTS TECHNIQUES - ILLUSTRATION

Intégration des éléments techniques

RECOMMANDATIONS



Façade existante

2 rue de la Résistance - Quartier de Mélas



### Les couvertures traditionnelles

Les couvertures du bâti ancien sont réalisées en tuiles canal de terre cuite posées à courants et couverts. Celles-ci sont à privilégier pour préserver la qualité de la silhouette du quartier de Mélas.

### Quelle mise en œuvre ?

- Pour une intégration harmonieuse dans le paysage, il est nécessaire d'utiliser des tuiles canal en terre cuite d'aspect vieilli (ton brun-beige).
- Les tuiles canal à emboîtement mécanique pourront être tolérées si elles sont à double canal, fortement galbées (type Heritage, Castelviel,...).
- Les tuiles à rabat sont à éviter sur les rives latérales.
- Les génoises doivent être conservées, elles participent largement au paysage urbain.
- Les travaux d'isolation de toiture ne doivent pas générer une réhausse maçonnée apparente.

### Les fenêtres de toit

- L'éclairage naturel des combles peut être apporté par la création de fenêtres de toit qui devront s'intégrer discrètement (pas de saillie, pas de coffret de volet roulant extérieur,...).
- Les ouvertures créées viendront s'aligner sur les ouvertures des niveaux inférieurs et seront de proportion verticale (maximum de 80x100cm).
- L'abergement en zinguerie doit être le plus discret possible.

### Les terrasses de toit

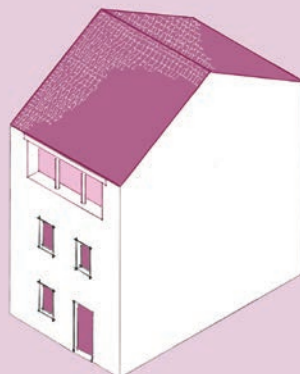
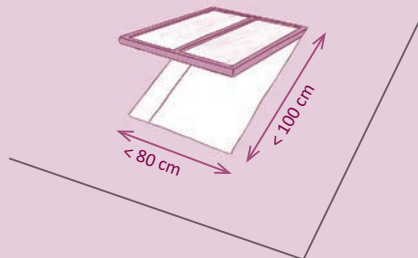
- Les terrasses de toit réalisées par un creuvé de toiture (dites terrasses «tropéziennes») ont un impact néfaste sur la qualité des silhouettes urbaines et posent régulièrement des problèmes d'étanchéité et de surchauffe.
- En revanche, les terrasses couvertes de types loggias, offrent un espace extérieur couvert de qualité.

### Types de tuiles

Tuile canal ou tuile creuse traditionnelle



Tuile double canal à emboîtement mécanique



Terrasse couverte de type loggia autorisée



# LES DEVANTURES

## 2 TYPES : FEUILLURE / APPLIQUE

### Les recommandations

Sur le boulevard Vaillant Couturier, peu de commerces sont présents. Pour valoriser et dynamiser cette rue passante, deux types de devantures sont préconisées. Toutes deux devront respecter certaines recommandations :

▶ La conception ou rénovation de devanture sera guidée par l'ambiance de la rue et des commerces environnants, mettant particulièrement l'accent sur les éléments remarquables de la façade de l'immeuble (menuiseries, détails, etc).

▶ Les devantures devront respecter les alignements verticaux et la symétrie des façades, l'alignement le long des trottoirs, les limites de mitoyenneté des immeubles, les hauteurs de niveaux, etc...

▶ Une attention particulière doit être accordée à la sélection de matériaux qui devront être de qualité et durables puis adaptés à la façade.

▶ Le nombre de couleurs doit être limité (pas de couleurs vives ni primaires), la palette utilisée doit être en harmonie avec celle de la façade de l'immeuble concerné.

### Devanture en feuillure

Il s'agit d'un châssis vitré encadré par deux éléments de structure principale (poteaux ou murs porteurs). Les vitrines seront posées en feuillure et positionnées 15 à 25 cm par rapport à l'extérieur de la façade.

### Devanture en applique

Les devantures en applique sont menuisées et rapportées à l'avant du mur de façade. Si une corniche sépare le rez-de-chaussée du premier étage, la devanture s'aligne en dessous. En l'absence de corniche, elle se réfère aux bâtiments voisins ou s'aligne sur le plancher du premier étage. Ce type de devanture en bois était utilisé au XVIII<sup>e</sup>/XIX<sup>e</sup> siècles, les nouvelles pourront s'inspirer de leur composition et leur matériaux.



Principe de composition



Devanture en feuillure



Devanture en applique



## Mélas, un quartier à vivre

Le quartier de Mélas concentre les attraits de la ville. De plus, sa situation en promontoire lui permet de dominer le vallon du Frayol et d'avoir des vues dégagées sur le paysage alentour. La structure médiévale du quartier est relativement simple et sa forme suggère encore aujourd'hui une familiarité, un lien évident au territoire immédiat qui l'entourne.

Le projet de création d'une placette va apporter un nouveau lieu de vie au cœur de Mélas. De même, la déviation permettra d'apaiser les flux de circulation et le projet de voie verte offrira une liaison douce entre le quartier et le centre-ville.

La qualité de l'aspect des constructions, détaillée dans ce guide, complète cette dynamique pour un cadre de vie renouvelé et une valorisation du patrimoine. Ce guide participe d'un véritable projet de qualité de vie et d'accueil : l'unité de l'ensemble, donnée par les façades, les menuiseries, les matériaux et les couleurs offre un écrin à l'église classée Monument Historique et apporte une ambiance pittoresque aux habitants et aux visiteurs.

## Informations pratiques

Service urbanisme de la mairie du Teil : 04.75.92.22.26.

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine(UDAP) : 04.75.66.74.90.

Formulaires pour les autorisations de travaux :

- Permis de construire (Cerfa n°13406\*13)
- Déclaration préalable de travaux (Cerfa n°13703\*12)
- Permis de démolir (Cerfa n°13405\*11)
- Demande d'autorisation préalable de nouvelle installation d'une enseigne (Cerfa n°14798)